

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 2 mai 2019

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Bodin, Levesque, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

Absente non excusée : Mme Chevalier.

Finances

Décision modificative au budget – Le conseil municipal décide d’apporter la modification suivante au budget principal :

Recettes d’investissement	Compte 001	-68 959.00 €
	Compte 1068	+68 959.00 €

Ligne de trésorerie – Afin de faire face aux dépenses du début de l’année, le conseil municipal décide de contracter une seconde ligne de trésorerie d’un montant de 50 000 € auprès du Crédit Agricole.

Affaires sociales

Organisation du marché du 1^{er} septembre – La commission souhaite attendre le résultat de la consultation du GABB Anjou auprès des producteurs pour prendre la décision de poursuivre ou non l’organisation de cette journée.

Cantine - Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix de vente du repas pour la prochaine année scolaire. Le prix du repas reste fixé à 4 €. Un repas intergénérationnel sera organisé avec les enfants et les pensionnaires de la résidence Soleine sur le temps de cantine.

Tarifs enfance année scolaire 2019-2020 : un rendez-vous sera pris avec Lynda Blanchard de la CAF afin de faire le point avec elle sur les tarifs proposés et revoir avec elle les tranches les plus adaptées aux familles de la commune.

Préparation de l’ALSH de cet été - L’équipe d’animation travaille à l’élaboration du programme qui sera présenté aux familles lors de la réunion du 24/05/2019. Les inscriptions seront prises lors de cette réunion ainsi que le vendredi après-midi 7 juin 2019.

Feu d’artifice – La société LV Pyrotechnie a été contactée pour la fourniture du feu d’artifice qui est tiré le dimanche soir des Cerquo’folies. Le supplément de 400 € qui avait été mis l’an passé pour les 20 ans de la fête ne sera pas reconduit. Devis : 2 600 €.

Bâtiments communaux

Sacristie – Le conseil municipal valide le devis de l’entreprise SYTHAC pour la réfection et l’isolation d’un mur de la sacristie. Montant : 1 868.19 € HT. Les bénévoles de la paroisse seront associés au choix du meuble qui sera confectionné par la suite.

Alarmes – Les alarmes actuelles sont liées à des lignes téléphoniques analogiques. Suite à la suppression de ce type de lignes, des devis sont en cours pour le remplacement de toutes les installations : Mairie, atelier, maison de l’enfance.

Salle St Jacques - Des devis sont en cours pour la pose de rideaux sur toutes les fenêtres et portes des salles. Dans la cuisine, les étagères ont été modifiées pour un accès plus facile aux couverts et une table à roulettes sera installée. Il faut également prévoir de réaménager le local ménage pour ranger le matériel accessible au public au lieu de le laisser dans la cuisine.

Local des associations - Le devis de GASD pour le nettoyage de la toiture est validé. Montant : 540 € HT. Après ce nettoyage, un devis sera demandé pour la peinture des tôles.

Salle de sport - Suite aux observations formulées sur l’aspect de l’entrée de la salle. La peinture des poteaux sera faite par l’employé communal. Concernant le projet de rénovation, le CAUE et le SIEML rendront les résultats de leur audit le 16/05/2019 à 14h00.

Illuminations - La commission a fait le choix des motifs. Le devis de l’entreprise BAZAUD Illuminations est validé pour trois motifs sur les poteaux et deux sur la façade de l’église. Montant : 793.50 € HT par an (location triennale).

Voirie - Urbanisme

Stationnement intramuros – Le plan proposé par le Cabinet GEOCJR a été modifié. Les passages piétons seront mis aux normes. Un appel d'offres sera lancé fin mai, début juin.

Centre bourg – Une signalétique va être installée pour matérialiser le parking enherbé de l'impasse de la Loge.

Cimetière – L'entreprise Jolly va faire un devis pour une extension du columbarium.

Lotissement « La Hayère 3 » - Le conseil municipal donne son accord pour associer le CPIE à l'élaboration du cahier des charges pour le choix d'un maître d'œuvre.

Questions diverses

Mutuelle communale – Le conseil municipal décide de reconduire la convention pour la mutuelle communale avec la compagnie AXA. Cela permet de faciliter l'accès à une complémentaire santé pour certains habitants.

Prochaine réunion le jeudi 6 juin 2019 à 20h15